

**CONSEIL MUNICIPAL DE CROZET**  
**COMPTE RENDU - SEANCE DU 02 MAI 2019 - A 20H00**

**Présents** : Mme DONZÉ Dominique, Mme JOUANNET Martine, M. ASSENARRE Louis, Mme HUISSOUD Chantal, M. DU BOIS Jérôme, M. ALLIOD Patrick, M.CHANEL Michel, M. DEQUENNE Bernard, Mme JANISZEWSKI Christiane, M.VOLPI Michel, M.PINEY Henri, Mme POMMES Kathy, M.ROSERES Jean-Pierre

**Excusés** : M.GALICHET Cédric, M. GIROD DE L'AIN Johann, M.FERRARI Antoine

**Absents** : Mme BRIAND Marie-Pierre Mme CRESPILO Sandrine,

**Procurations** : M.GALICHET Cédric à Mme DONZÉ Dominique, M.FERRARI Antoine à Mme POMMES Kathy

## **ORDRE DU JOUR**

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL**

1. Factures acquittées (annexe)
2. Engagements (annexe)
3. Tirage au sort des jurés de la cour d'assises
4. Subvention exceptionnelle en faveur de Notre Dame de Paris
5. Modification du tableau des emplois

#### **URBANISME**

6. Autorisations d'urbanisme

#### **TRAVAUX- ENVIRONNEMENT**

7. Marché de travaux parking de l'école
8. SIEA - APD parking école SIEA
9. SIEA - APS chemin du Quart
10. SIEA - APD chemin de Farreu

#### **COMMUNE**

11. Rapport des commissions

#### **INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTÉRIEURS**

12. Rapport des commissions

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**La séance est ouverte à 20H00**

**M.CHANEL Michel été désigné secrétaire de séance.**

Mme le Maire remercie les conseillers municipaux de leur présence.

Approbation du compte-rendu du précédent conseil municipal du 04 avril 2019.

M. Piney fait remarquer que concernant le Bevy, il n'y a pas eu de débats. Mme Donzé corrige et précise que le mot « échanges » serait plus approprié. M.Rosères ajoute qu'il n'avait pas été prévenu par l'organisation de l'une des réunions concernant le Bevy.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - PERSONNEL

**Point N° 1      FACTURES ACQUITTÉES**

Pas de questions

**Point N° 2      ENGAGEMENTS**

Pas de questions

**Point N° 3      TIRAGE AU SORT DES JURES DE LA COUR D'ASSISES**

Les listes électorales n'étant pas encore arrêtée, Mme le Maire propose de reporter le point pour le conseil du mois de juin. Pas de remarques.

**Point N°4      SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE NOTRE DAME DE PARIS**

Mme le Maire ouvre une discussion concernant l'attribution ou non en faveur de Notre Dame de Paris. M.Alliod se dit plutôt contre, qu'il serait préférable d'investir dans les biens patrimoniaux communaux et notamment dans les vitraux de l'église de Crozet. Il précise que s'il manque des fonds à la fin de la reconstruction de Notre Dame, il pourrait être envisagé à ce moment-là de verser une subvention.

Mme le Maire indique que concernant l'église, il est prévu des travaux de réfection de peinture dans le Chœur. M. Assenarre précise que concernant les vitraux, une entreprise a été contactée mais n'a jamais donné réponse.

M.Jouannet pense que c'est à l'Etat d'assumer cette reconstruction, et non aux communes qui subissent une baisse importante de la dotation globale de fonctionnement.

M. Assenarre estime que c'est à l'Etat de restaurer Notre Dame, celle-ci étant leur propriété. M.Chanel est du même avis.

M.Du Bois était plutôt favorable mais constate qu'il y a un engouement malsain autour des contributeurs et des mécènes. Il y a un sentiment de surenchère autour de Notre Dame. Mme Pommès est du même avis.

M.Piney est plutôt favorable pour cette subvention et précise que la somme retenue pourrait être partagée en deux (une moitié église et une moitié notre dame).

M.Rosères suit l'avis de Mme Jouannet et estime qu'il y a déjà beaucoup de contributeurs.

Mme Huissoud rejoint l'avis des conseillers.

M.Dequenne est plutôt positif à l'idée de participer à cette reconstruction, surtout lorsqu'il a un gros sinistre d'une telle ampleur.

Mme le Maire est plutôt favorable à l'idée mais constate qu'en suivant l'actualité du projet de Notre Dame, l'attribution d'une subvention par la commune donne à réfléchir.

Mme Donzé remercie les conseillers pour cet échange.

Le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention en faveur de Notre Dame de Paris.

**Point N° 5      MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Mme Le Maire explique qu'il est prévu un recrutement de 2 mois dont la mission sera de dématérialiser toutes les données du cimetière. Un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe est donc manquant au tableau. Cette création de poste permettra également de pouvoir anticiper le recrutement pour le remplacement de l'agent d'accueil qui prévoit un départ en retraite prochainement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**APPROUVE** le tableau des emplois permanents

## URBANISME

## Point N° 6 AUTORISATIONS D'URBANISME

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113519 B0011	01/04/2019	BARDWELL Neil	76 impasse de la Pommeraie - Griotier	Aménagement de 27 M <sup>2</sup> de combles avec 4 velux 134 x 98 et 1 velux 78 x 98 Aménagement avec isolation thermique toiture et phonique pour le plancher. Velux de teinte gris foncé	23/04/2019	IRRECEVABLE
DP00113519 B0010	28/03/2019	LEDIEU Laurence	46 impasse des Deux Potes - Villeneuve	Pose d'un portail battant	18/04/2019	OPPOSITION
DP00113519 B0009	27/03/2019	MASSON Alexandre	6 impasse des Primevères - Griotier	Division en vue de construire	17/04/2019	NON OPPOSITION
PC00113519 B0001	04/03/2019	CRITIN Laura	617 route de la Télécabine	TRAVAUX SUR MAISON FAMILIALE EN COPROPRIETE (9 lots dont 4 appartements). Travaux sur logement N° 1 : - Démolition de la terrasse actuelle en RDC et de son petit muret, - Extension de l'appartement N° 1 sur deux niveaux : Création d'un sous-sol de 51 M <sup>2</sup> (sous terrasse actuelle) et agrandissement du RDC de 51 M <sup>2</sup> (soit extension de 102 M <sup>2</sup> ), - Création d'une nouvelle terrasse de 40 M <sup>2</sup> en rez-de-chaussée, avec garde-corps. Travaux sur logement N° 3 : - Création d'une toiture-terrasse avec garde-corps de 60 M <sup>2</sup> en R + 1.	30/04/2019	FAVORABLE

## TRAVAUX – ENVIRONNEMENT

## Point N° 7 Marché de travaux relatifs au parking de l'école

Mme le maire rappelle les modalités de la consultation du marché de travaux relatif à l'aménagement du parking de l'école. Deux offres ont été reçues dans les délais impartis. La commission d'appels d'offres s'est réunie le 23 et le 30 avril 2019. Au vu de l'analyse des offres remise par le maître d'œuvre ; le cabinet JDBE, la CAO a proposé de retenir l'offre de l'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne pour un montant de 286 682.00 € HT.

Mme Pommès s'interroge sur le montant de l'estimation qui était moindre que les offres reçues. M. Assenarre répond que l'estimation date de décembre 2018, les prix évoluent rapidement et que l'offre retenue reste correcte par rapport au prix actuel du marché.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

**Approuve** le choix du candidat COLAS RHONE ALPES AUVERGNE pour la réalisation des travaux du parking de l'école pour un montant de 286 682.00 € HT.

**Autorise** Mme le Maire à signer le marché mentionné ci-dessus et à en suivre l'exécution

## Point N° 8 SIEA - APD PARKING ÉCOLE SIEA

M.Chanel présente financement du projet d'éclairage du parking de l'école.

- Eclairage public parking de l'école :

Participation du syndicat : 7 774.20€ TTC

Article 5 : 16 585.80 € TTC

Fonds de compensation de TVA : 4 921.20 € TTC

Dépenses prévisionnelles pour la commune : 718.80 € TTC

Montant total des travaux : 30 000€ TTC

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le programme.

**ACCEPTÉ** le plan de financement du SIEA.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le plan de financement.

Mme Pommès fait remarquer qu'il était prévu de baisser l'éclairage des lampadaires le long de la route de Villeneuve. M. Chanel répond que cela est réalisé.

### **Point N° 8 SIEA - APD CHEMIN DU QUART**

M.Chanel propose de reporter ce point, ce projet n'est pas encore en phase de démarrage.

Mme le Maire confirme et le point est reporté ultérieurement.

### **Point N° 9 SIEA - APS CHEMIN DE FARREU**

M.Chanel présente le projet d'alimentation électrique chemin de Farreu.

M.Piney demande si ce projet est dans le cadre d'un PUP et souhaiterait avoir plus d'informations concernant les sommes des PUP lors des commissions d'urbanisme. Il ajoute qu'il faudrait comparer les PUP avec la taxe d'aménagement.

Mme le Maire confirme que la Taxe aménagement et les PUP sont bien comparés par les services de la communauté d'agglomération. Elle précise que lorsqu'un PUP est contracté, toutes les parties prenantes concernées sont contactées.

Mme le Maire rappelle la participation de l'opérateur immobilier qui est à hauteur de 68 273.27 € HT. Ce montant inclut des participations pour les équipements (point vert, réseau eau potable génie civil,...)

- Alimentation électrique de 12 logements Chemin de Farreu

Participation du syndicat : 35 000 € HT

Récupération de TVA : 14 000 €

Dépenses prévisionnelles pour la commune : 35 000 € HT

Montant total des travaux : 70 000 HT soit 84 000 € TTC

**Le Conseil municipal, à l'unanimité :**

**APPROUVE** le programme.

**APPROUVE** le montant restant à la charge de la commune de 35 000 € HT.

**AUTORISE** Mme le Maire à signer le programme.

## **COMMUNE**

### **Point N° 11 RAPPORT DES COMMISSIONS**

Commission travaux :

M.ASSENARRE indique que ce vendredi 3 mai aura lieu l'expertise concernant les malfaçons sur le bâtiment scolaire suite aux multiples fuites d'eau constatées. Une solution sera de zinguer la façade et enlever tout le bois. Il précise que la conception du départ était mauvaise.

Concernant la voirie, un marché d'enrobé à bons de commandes va être lancé au mois de juin, celui-ci inclura également le marquage au sol. Enfin, les travaux de l'aire de jeux enfants au chemin des Croux vont démarrer à la mi-mai pour être terminés fin juin.

Mme Pommès demande ou en est le projet de Skate parc ? Mme Jouannet indique que le projet est à l'étude. Des modules béton seraient plus intéressants car plus solides et moins bruyants qu'en bois ou métal .

Commission vie associative :

M.Du Bois fait savoir que le Crozet contact est en cours de rédaction. Il rappelle que ce samedi aura lieu l'opération nettoyage de printemps

Mme Huissoud indique que la commission municipale enfants et la commission menus vont se réunir prochainement.

Concernant les finances, Mme Jouannet Martine indique que le Compte administratif et le Compte de Gestion seront votés le mois prochain. Une régularisation concernant la rétrocession du budget zone artisanale est en cours avec la Trésorerie.

## INTERCOMMUNALITÉ ET ORGANISMES EXTERIEURS

### Point N° 12 RAPPORT DES COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

Mme le Maire indique qu'une réunion a eu lieu la Communauté d'agglomération sur les la gestion des ressources et les prélèvements d'eau dans les centres équestres et les golfs et la gestion des ressources. L'ensemble des participants socioprofessionnels est plutôt favorable à mener une réflexion sur la diminution de la consommation d'eau.

## INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire indique qu'une parution a été faite dans le Gessien concernant la modification 1 du PLU. Cette demande de modification a été faite il y a 2 ans. Elle consiste à autoriser la construction en limite pour les bâtiments publics, en particulier pour l'agrandissement de la salle des fêtes.

La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 aux monuments aux morts

Les élections européennes auront lieux le 26 mai prochain.

Un conseil municipal extraordinaire est prévu courant mai pour présenter le projet de la route d'Harée.

M.Piney fait remarquer que les documents du PLUIH ont été déposés à la mairie et que les communes ont 3 mois pour se prononcer. Mme le Maire confirme et indique qu'ils sont librement consultables par les personnes intéressées. M.Piney rappelle qu'il avait soulevé le problème de sous-densification de certaines zones que cela n'a pas été pris en compte.

Prochain conseil municipal le 06 juin 2019.

La séance est levée à 21h30

Mme Dominique DONZÉ

Le Maire,

Le 06 mai 2019



